

Requalification de l'espace Marcel Lods à Sotteville-lès-Rouen

Réunion publique sur le plan guide du parc Marcel Lods 28 janvier 2025

La commune de Sotteville-lès-Rouen organise une démarche de concertation sur la requalification du parc urbain Marcel Lods. Cette concertation s'inscrit dans la continuité d'un premier cycle de participation citoyenne qui a eu lieu en 2018 et a abouti à la rédaction d'un *Cahier des charges citoyen* définissant les vocations du parc, des principes et des propositions d'aménagement de celui-ci.

Sur la base du Cahier des charges citoyen, le Collectif Arcade a mis au point deux esquisses du parc. Ces esquisses ont été amendées et retravaillées par les habitants lors de plusieurs ateliers de concertation en fin d'année 2024. **Les apports de la concertation ont ainsi alimenté l'élaboration du plan guide du parc par le Collectif Arcade.**

La réunion publique, organisée par la Ville le 28 janvier 2025 à la salle des fêtes, a permis de présenter aux habitants le plan guide. Il s'agissait également de mettre en lumière les propositions issues de la concertation prises en compte ou non dans le plan guide et de répondre aux questions des habitants. La réunion a réuni environ 70 participants.

L'événement s'est déroulé comme suit :

1. Introduction d'Alexis Ragache, maire de Sotteville-lès-Rouen
2. Présentation du plan guide
3. Synthèse des réponses aux propositions et aux demandes
4. Présentation des suites du projet
5. Questions / réponses sur le plan guide
6. Conclusion

La réunion a été animée par le cabinet de conseil en concertation Res publica. Le collectif Arcade a présenté le plan guide du parc Marcel Lods.

On trouvera le diaporama de présentation en annexe de ce compte-rendu.





Introduction d'Alexis Ragache, maire de Sotteville-lès-Rouen

Alexis Ragache remercie les personnes présentes pour leur participation active au projet. Il salue la manière constructive et apaisée dont s'est déroulée cette première phase de concertation et souligne qu'elle a eu pour point de départ le Cahier des charges citoyen rédigé en 2018-19.

L'objectif de la réunion publique est de présenter le plan guide issu des travaux de la maîtrise d'œuvre et de la concertation. Dans l'immense majorité des cas, les demandes des habitants ont été prises en compte. Le sujet du stationnement a suscité de nombreux questionnements. En effet, la requalification d'un tel espace, véritable poumon vert de la ville, implique de repenser la place de la voiture.

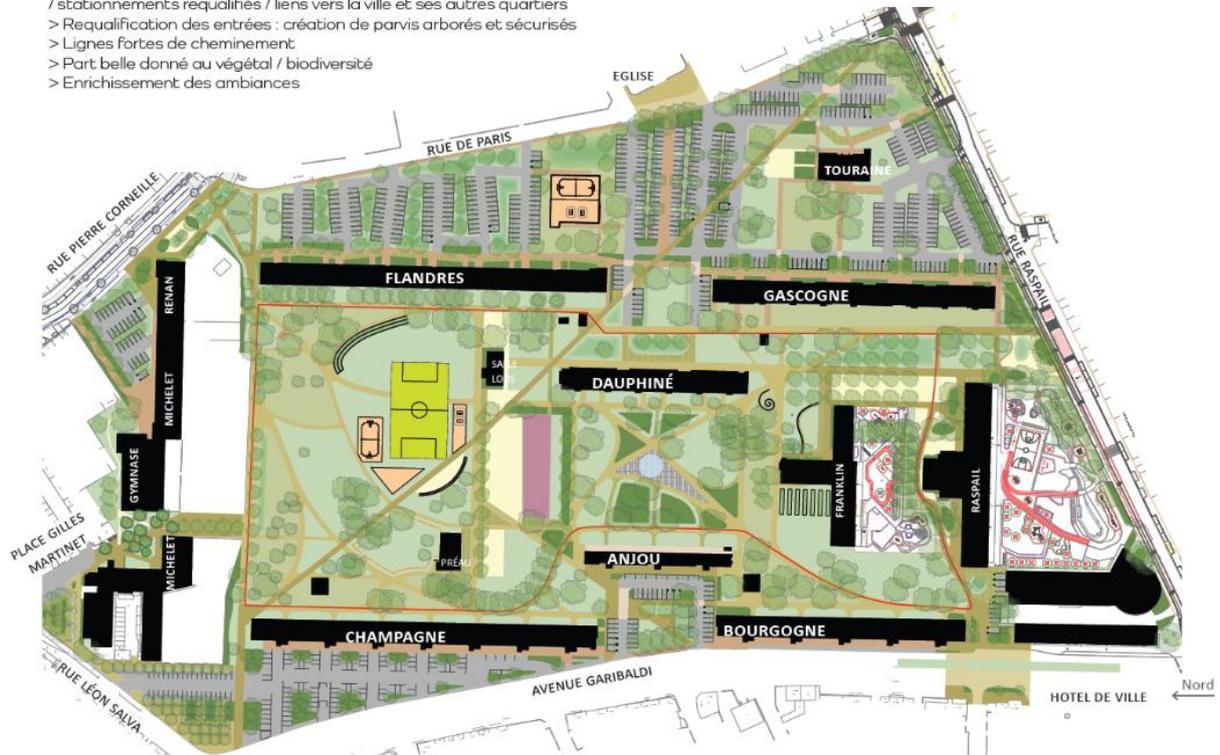
Par ailleurs, la philosophie qui anime la concertation est de faire du parc Lods un lieu de partage pour toutes les générations, que les Sottevillaises et Sottevillais pourront s'approprier. Plus le parc sera fréquenté, moins les problématiques de regroupements indésirables et de sécurité se poseront.

Enfin, ce projet de requalification du parc s'étalera sur cinq ans, chaque phase étant ponctuée par un dispositif de dialogue avec les habitants.

Présentation du plan guide

PLAN GUIDE : TRAVERSER LA ZONE VERTE

- > D'un coeur jardiné, vers un parc ludique et sportif
- / stationnements requalifiés / liens vers la ville et ses autres quartiers
- > Requalification des entrées : création de parvis arborés et sécurisés
- > Lignes fortes de cheminement
- > Part belle donnée au végétal / biodiversité
- > Enrichissement des ambiances



La présentation complète du plan guide se trouve dans le diaporama en annexe.

Questions/réponses sur le plan guide

Stationnement

1. Sera-t-il possible d'ajouter des places de parking à l'avenir si on s'aperçoit qu'il en manque ?

Réponse : Les possibilités seront limitées, même s'il restera toujours possible d'ajouter quelques places de parking à certains endroits. Il faut prendre en compte l'évolution des usages : la marche, l'usage du vélo et des transports en commun se développent de plus en plus.

2. Combien de places de parking sont prévues devant l'immeuble Dauphiné ? Quels aménagements sont prévus devant et derrière cet immeuble ?

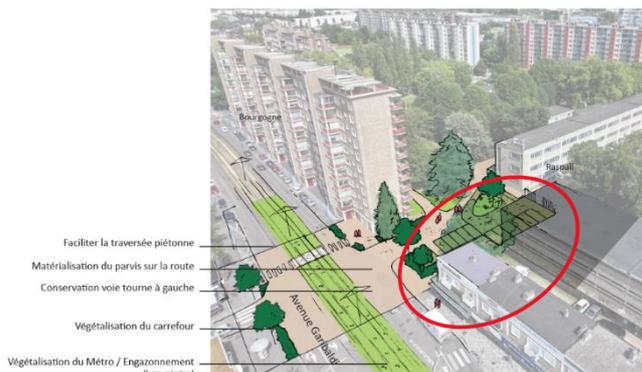
Réponse : 18 places de parking ont été créées devant l'immeuble Dauphiné, dont deux réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR). Une bande de stationnement, absente des esquisses précédentes, a été ajoutée. Le trottoir devant l'immeuble sera conservé mais élargi, avec un revêtement en béton pour assurer la défense incendie. Un système de bouclage sera mis en place pour faciliter l'entretien et les déménagements. Derrière l'immeuble, la pelouse sera préservée.

3. Combien de places de parking sont prévues au pignon de l'immeuble Bourgogne ? Où seront-elles situées ? Y aura-t-il des dépose-minutes ?

Réponse : Il y a environ neuf places au total, dont trois réservées aux écoles et une aux personnes à mobilité réduite (PMR). Il s'agit des places en transparence sur la photo ci-dessous. Un espace est réservé à l'entrée du garage pour les habitants. Aucun dépose-minute n'est prévu dans le plan guide, mais les places de stationnement étant réversibles, elles pourraient être transformées en dépose-minute si nécessaire. Cette question pourra être approfondie lors des réunions de concertation organisées lors de la phase 1.

Entrée parvis Garibaldi / Hôtel de ville

- > Parvis minéral et arboré incitant à la découverte du parc
- > Lien fort avec la place de l'Hôtel de Ville
- > Conservation de 6 places de stationnements dont 1 PMR
- > Places pour la desserte de l'école : 2 PMR + 1 taxi



4. Pourriez-vous réexpliquer le stationnement prévu devant l'immeuble Anjou ?

Réponse : Le nombre de places actuel est conservé, mais leur disposition sera réorganisée afin d'assurer une continuité piétonne sécurisée et adaptée aux PMR. Le bouclage en U ainsi que les arbres seront également préservés.

Aménagements urbains

5. Quels aménagements sont prévus dans la rue de Paris ?

Réponse : La rue de Paris n'est pas intégrée au périmètre du projet, mais nous souhaiterions la requalifier en tant que paysagistes. Nous inviterons la maîtrise d'ouvrage à envisager cette requalification. En revanche, les rues Raspail et Corneille seront bien requalifiées.

Notre objectif est d'apaiser la circulation en position centrale grâce à la création d'un plateau et de renforcer la connexion entre l'église et le parc. La desserte de stationnement sera conservée, mais nous souhaitons la formaliser avec une couleur différente afin d'attirer l'attention, car elle est actuellement peu visible et sous-utilisée en journée. Une réduction de la taille des arbustes pourrait également être envisagée.

Enfin, au niveau de la dalle sur l'ancien parking à vélos, nous étudions la possibilité d'aménager des espaces de jeux et de sport adaptés aux différentes tranches d'âge : tout-petits, adolescents et adultes.

Les parvis

6. Les personnes à mobilité réduite pourront-elles accéder facilement au parc malgré les dômes et les creux ?

Réponse : Oui, les allées resteront planes et adaptées aux PMR. Des espaces verts seront aménagés de part et d'autre des allées, avec des dômes végétalisés permettant de limiter l'installation de bancs.

Gestion de l'eau

7. Où se situera le point d'eau potable et à quoi ressemblera-t-il ? Comment sera assuré l'arrosage du potager ? De plus, je trouve dommage d'abandonner l'idée de récupération d'eau de pluie. Il aurait été possible de remplir une citerne au niveau de la salle Lods afin que les gens puissent arroser en période de fortes chaleurs.

Réponse : Nous envisageons d'installer deux à trois petites fontaines à eau dans l'ensemble du parc, dont l'une sera située aux abords des aires de jeux et des équipements sportifs.



Un système de récupération d'eau de pluie sera mis en place au sein de l'école Franklin-Raspail et géré par les équipes de la maîtrise d'œuvre. Les autres bâtiments situés dans l'emprise du parc relèvent de la responsabilité des bailleurs ou de copropriétés. L'installation d'une cuve de récupération au niveau de la salle Lods pourra être envisagée.

Le potager, étant à proximité de l'école Franklin-Raspail, pourra être arrosé à l'aide d'un tuyau raccordé à l'école. Pour les autres plantations du parc, l'installation d'un système d'arrosage intégré a été écartée en raison de son coût élevé et de l'utilisation importante de plastique qu'il implique. Par conséquent, des essences végétales nécessitant peu d'arrosage seront sélectionnées. L'arrosage sera pris en charge par l'entreprise en charge des plantations durant les deux premières années.

Sécurité

8. La sécurité dans un parc est généralement assurée par un éclairage nocturne – qui fonctionne actuellement par un système de détection avec toutes les problématiques que cela pose – et par des caméras de surveillance. Qu'est-il prévu dans le cadre du projet ?

Réponse : La sécurité du parc sera assurée de différentes manières :

- La gestion des parvis pour empêcher l'entrée de véhicules indésirables.
- L'éclairage par détection. Le système de détection est plus vertueux sur les plans environnemental, de la biodiversité et économique.
- L'installation de caméras de surveillance à des points stratégiques (par exemple aux entrées du parc) pourra être envisagée en fonction des besoins.

La participante ayant posé la question craint que l'éclairage par détection facilite des agressions notamment par des « dealers ». Damien Durvie du Collectif Arcade répond que l'abaissement de l'éclairage pourra être ajusté afin qu'il soit le plus adapté possible.

Un autre participant souligne que le trafic de drogue a été considérablement réduit, voire éliminé, dans le quartier. Quelques jeunes du quartier, dont il fait partie, travaillent avec les services de la Ville comme le Comité d'Action et de Promotion Sociales (CAPS). Il invite les autres habitants à venir échanger avec eux en cas d'incident.

Tranquillité

9. Au vu des nouveaux usages prévus dans le parc (sports, jeux, barbecue, etc.), la tranquillité des habitants la nuit sera-t-elle assurée ?

Réponse : La plupart des aménagements prévus visent à enrichir des activités déjà existantes dans le parc (sports, jeux, promenade des chiens, etc.). Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter outre mesure. Concernant le barbecue, il est déjà pratiqué, mais nous allons l'officialiser, le sécuriser et encadrer son usage de manière responsable. De plus, cet aménagement restera réversible s'il génère trop de nuisances. Enfin, la tranquillité sera préservée par la présence régulière de divers usagers dans le parc, favorisant ainsi un climat de respect mutuel.

Gestion des ordures ménagères

10. Qu'est-il prévu en matière de conteneurs pour les ordures ménagères ?

Réponse : C'est en cours de réflexion. Des conteneurs enterrés sont déjà prévus devant les immeubles Flandres et Gascogne. Les éléments de réponse complémentaire seront apportés lors des concertations par phase.

L'histoire et la mémoire

11. Est-il toujours prévu d'installer des panneaux explicatifs de l'histoire de Sotteville-lès-Rouen dans le parc ?

Réponse : Oui, cela est prévu mais la forme que prendront ces supports historiques n'est pas encore déterminée. Les éléments de réponse complémentaire seront apportés lors des concertations par phase.

Phasage des travaux

12. Quelle seront les prochaines phases du projet, après la première phase autour du groupe scolaire Franklin-Raspail ?

Réponse : Le phasage envisagé est le suivant :

- Phase 1 : Zone verte autour du groupe scolaire Franklin-Raspail
- Phase 2 : Zone violette, en commençant soit par l'immeuble Touraine soit par l'immeuble





Flandres. Le jardin central (entre Anjou et Dauphine) pourrait être fait en phase 2 ou 3.

- Phase 3: Zone rose
- Phase 4: Zone bleue. Cette zone est traitée en dernier pour déplacer l'école modulaire.

Toutefois, ce phasage est susceptible d'évoluer en fonction d'autres projets périphériques autour du parc Marcel Lods, de l'avancement du travail du bureau d'études et de la progression des travaux des bâtis du groupe scolaire Renan-Michelet.